**Budget primitif 2023**

**Budget annexe d’assainissement**

**Présentation synthétique**

Le projet de budget primitif pour l’exercice 2023 est le suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Section de fonctionnement** | **Section d’investissement**  |  |
| **Dépenses :** | 27 713 031,18 € | 56 243 855,98 € |  |
| **Recettes :** | 27 713 031,18 € | 56 243 855,98 € |  |

# Dépenses d’exploitation

Les propositions d’inscriptions de dépenses de la section d’exploitation s’élèvent à 27,71 M€. Les dépenses réelles représentent 6,56 M€ et sont principalement constituées des dépenses de personnel (3,96 M€) et des charges financières (0,78 M€). Les dépenses d’ordre s’élèvent à 21,15 M€ et sont constituées de la dotation aux amortissements des immobilisations (11,26 M€) et du virement à la section d’investissement (9,89 M€).

# Recettes d’exploitation

Les recettes de la section d’exploitation représentent un montant de 27,71 M€ dont 23,91 M€ de recettes réelles, constituées principalement de la part départementale de la redevance pour assainissement collectif (17,93 M€), de la contribution des eaux pluviales (3,39 M€) et des recettes d’ordre (3,80 M€).

# Dépenses d’investissement

Les propositions de dépenses d’investissement s’élèvent à 56,24 M€. Les dépenses réelles représentent 44,14 M€ et sont constituées des dépenses relatives aux travaux et aux études
(23,19 M€), des dépenses financières (18,25 M€) et des dépenses imprévues (2,70 M€). En matière de dépenses d’ordre (4,86 M€), 3,80 M€ sont proposés pour la dotation aux amortissements des subventions d’équipement reçues.

La reprise du déficit d’investissement cumulé de 7,24 M€ est également comptabilisé dans le total des dépenses d’investissement.

# Recettes d’investissement

Les prévisions de recettes d’investissement s’élèvent à 56,24 M€, dont 34,03 M€ de recettes réelles constituées essentiellement de recettes d’emprunt (14,78 M€ dont une inscription de 2,78 M€ correspondant au besoin d’emprunt versée par l’Agence de l’Eau Seine-Normandie), de l’affectation au compte de réserve 1068 (15,09 M€) et de subventions d’équipement (4,08 M€). S’agissant des recettes d’ordre, 22,21 M€, sont proposés au vote au titre des amortissements des immobilisations (11,26 M€), 1,06 M€ pour le transfert des frais d’études et 9,89 M€ pour le virement effectué depuis la section de fonctionnement.

# Présentation synthétique de l’équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2023 du budget annexe d’assainissement se présente de la manière suivante :

|  |
| --- |
| Section d’exploitation |
| Dépenses  | 27 713 031,18 |
| *Dont virement à la section d’investissement* | *9 893 089,08* |
| Recettes  | 27 713 031,18 |

|  |
| --- |
| Section d’investissement |
| Dépenses  | 56 243 855,98 |
| Recettes  | 56 243 855,98 |
| *Dont virement de la section d’exploitation* | *9 893 089,08* |